

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016 :

Convocations : 23/06/2016

Excusée : Madame Catherine BOUQUET (procuration donnée à Mme Marie-Lise LEGRAND)

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues FISCHER

Dotations aux amortissements :

- L'examen de la balance des comptes et de l'état de l'actif de la collectivité met en évidence que les dotations aux amortissements n'ont pas été liquidées dans le passé pour leur bon montant.

Afin de régulariser cette situation et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes, le conseil municipal décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 et crédit du compte :

Compte	N° Actif	Montant
28051	141	251.16
	185	2 349.00
	34	5 153.71
	34-1	5 471.70
	34-2	4 197.96
Total compte 28051		17 423.53
28041583	SDEHM	498.00
	123	732.00
Total compte 28041583		1 230.00
281531	179	47.70
	183	43.00
	184	58.00
Total compte 281531		148.70

- Suite à la régularisation des amortissements, les conseillers municipaux décident de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

Dépenses d'Investissement :

Article	13911	- 1 690.00
	13913	+ 2.04
	13916	+ 228.37
	13918	+ 33.90

Soit au total : - 1 425.69

Recettes de Fonctionnement :

Article	777	- 1 425.69
---------	-----	------------

Dépenses de Fonctionnement :

Article	6811	+ 1 974.00
---------	------	------------

Recettes d'Investissement :

Article	28041583	- 47.00
	28051	+ 2 349.00
	281531	- 94.00
	281532	- 234.00

Soit au total : + 1 974.00

Source Mouginot - abandon du captage Mouginot Amont :

Suite à la remarque de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au non-contrôle de ce captage, le Maire informe le conseil des motifs de cet abandon : puits de 4 m de profondeur et très étroit et donc impossibilité de le nettoyer. D'autre part, ce captage tarit pendant les étiages. Le conseil municipal décide donc de fermer le départ de ce captage amont au moyen de la vanne de coupure.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Création d'un Syndicat Mixte Fermé issu de la fusion des SIAH :

Dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), le conseil municipal est favorable à la création d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion des SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique).

- Election d'un délégué titulaire au SIVOM Les Colchiques :

Suite à la démission de Madame Pascaline MULLER du conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner, en remplacement de celle-ci, 1 délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation à Multiples Les Colchiques ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ce délégué ;

Premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme Catherine BOUQUET : 10 voix (dix voix)

Madame Catherine BOUQUET ; ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

DESIGNE, et rappelle :

Les délégués titulaires sont :

M. Christian DESPREZ, domicilié 4 Chemin de l'Avoine à Vouécourt,

Mme Catherine BOUQUET, domiciliée 4 rue des Roussottes à Vouécourt,

Les délégués suppléants sont :

M. Philippe MANZONI, domicilié 5 Chemin de l'Eau à Vouécourt,

M. Hugues FISCHER, domicilié 38 rue des Roussottes à Vouécourt

Et transmet cette délibération au président du SIVOM Les COLCHIQUES.

- Election d'un délégué suppléant au SIAH,

Suite à la démission de Madame Pascaline MULLER du conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1240 en date du 10 mars 1989 portant création du SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne Barrois Vallée) ;

Vu l'article 6 des statuts indiquant la représentation des communes au sein du conseil syndical ;

Considérant qu'il convient de désigner, en remplacement de celle-ci 1 délégué suppléant auprès du SIAH ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ce délégué ;

Premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme Marie-Lise LEGRAND : 10 voix (dix voix)

Madame Marie-Lise LEGRAND ; ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

DESIGNE et rappelle :

Les délégués titulaires sont :

M. Jacques DOYON, domicilié Moulin de Vignory à Vouécourt,

M. Arnaud MARASI, domicilié 5 Chemin de la vieille côte à Vouécourt,

Les délégués suppléants sont :

Mme Marie-Lise LEGRAND, domiciliée 9 rue de la Côte à Vouécourt,

Mme Michèle PHILIPART, domiciliée 8 rue du Heu à Vouécourt,

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne Barrois Vallée.

Mise en place d'un TPE (Terminale de Paiement Electronique) pour le camping :

Le conseil municipal examine la proposition du Crédit Agricole et décide la mise en place pour l'ouverture du camping en 2017.

Raccordement maison Widmer :

Une tolérance verbale de passage a été faite en 1986 au moment de la construction du pavillon de M. LUCIEN et appartenant maintenant à M. et Mme WIDMER. Cette tolérance est dénoncée par M. et Mme Guy POIROTTE.

Réseau d'eau potable : une solution par piquage sur la conduite d'amenée d'eau au hangar « FISCHER »,

Réseau d'assainissement : un assainissement autonome a été créé pour ce pavillon,

Réseau d'électricité : M. WIDMER a pris contact avec ERDF,

Réseau de téléphonie : M. WIDMER a pris contact avec Orange,

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 :

Le conseil municipal ne donne pas suite à la sollicitation de la Ville de Paris.

Avenir du 2 rue de la biche :

Le Maire rappelle que la commune a sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie pour une étude de faisabilité à 2 reprises. Un avis réservé a été émis. Le Pays de Chaumont a émis un avis négatif avant transmission à la Région.

Plusieurs possibilités sont évoquées :

- laisser en l'état,
- vendre après estimation par le service des Domaines,
- chercher une association public/privé pour l'installation d'une entreprise, d'un bureau, ... Une SEM est déconseillée par la Préfecture (structure trop petite),
- relance du projet de 2 ou 3 logements,
- relance du projet commerce avec un bar, restaurant, hôtel et multiservices au vu de l'évolution du commerce local (sur les communes voisines).

Le conseil municipal retient la dernière proposition et charge le Maire de contacter à nouveau l'architecte et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Questions diverses :

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal): Le conseil, ayant eu connaissance des différents éléments fournis par le bureau d'études CDHU, n'y trouve pas de synthèse suffisante. Le cas de notre commune est seulement survolé et ne permet pas de saisir toutes les finalités de cette étude. Il sollicite du CDHU une réunion publique afin d'obtenir les informations nécessaires.

Travaux mairie : le coût pour la commune se situera entre 35 000 et 40 000 Euros.

Projet d'enfouissement 20000 Volts : un dossier est en cours d'étude sur les parcelles ZR 38, 40 et 44 à proximité du chemin des Carottes. Le Maire a sollicité l'entreprise pour avoir des précisions.

Contrôles des ANC (Assainissements Non Collectifs) : La Société SOLEST Environnement a effectué les contrôles réguliers prévus. Les rapports de visite ont été transmis aux propriétaires. Monsieur Noël DOYON s'étonne de la non-conformité de son installation. Il est pourtant en possession d'un certificat de conformité délivré par le même bureau d'étude. La recherche de responsabilité est en cours.

Camping : les premiers résultats font apparaître un très bon mois de mai, alors que juin devrait connaître une bien moins bonne fréquentation qu'en 2015 (qui était une année exceptionnelle).

Fleurissement : le conseil municipal remercie les bénévoles qui participent aux travaux de cette commission. Le jury régional visitera la commune le jeudi 28 juillet à 11 h.

Voyage scolaire : Valentine AMIOT a remercié la commune pour l'aide financière apportée.

Eau potable : les analyses effectuées le 2 juin dernier sont conformes.

Forêt : 746 m3 des parcelles 56, 57 et 58 ont trouvé acquéreur à la vente à Semoutiers le 21 juin 2016 (en bois de trituration), pour la somme de 10 657.50 Euros.

Assurance : suite à l'accident de la circulation à Saint Hilaire, une déclaration a été déposée auprès de Groupama, assureur de la commune.

Assainissement : le compte-rendu de la visite simple, sans prélèvements, du 22 février 2016 a été reçu des services du Conseil départemental. La société CAMDA est intervenue suite à la présence de rongeurs.

La société Parisot a établi un devis pour le remplacement d'un vase d'expansion à changer au poste de relevage rue des Roussottes pour un montant de 1 524.00 Euros TTC.

Manifestations : la fête du pain est organisée à Meures le dimanche 10 juillet 2016.

Un bilan de la foire est donné par l'association 1,2,3 Vouécourt.

Remerciements : La gérante de la Flambinette a proposé d'offrir des pizzas lors d'une prochaine réunion du conseil municipal pour l'emplacement qui lui est réservé chaque vendredi.

Flora XAVIER remercie la commune pour la mise à disposition de la voûte et effectue un don pour le CCAS.

13 et 14 juillet : une réunion pour l'organisation des 13 et 14 juillet aura lieu jeudi 7 juillet 2016.

Emprunts : Monsieur Jacques DOYON demande si le Maire s'est occupé de la renégociation des prêts à long terme au vu des taux d'intérêts.

Divers : Nathalie NIKA a signalé que la haie rue des Moulinières à proximité de la maison de Monsieur CORTADO méritait d'être taillée.

